



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 04 SEPTEMBRE 2024**

Le 04 septembre 2024, le conseil d'administration du CCAS de Thyez s'est réuni, en session ordinaire, en mairie (salle des vignes), sous la présidence de Madame Mariane PERY, Vice-Présidente.

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 17 (1 remplacement en cours),
Date de convocation du conseil d'administration 29 août 2024.

Étaient présents : Laetitia BETEMPS, Gina COCHET, Jean-Jacques GAYET, Kaouther HEMISSI, Didier HUOT, Sylvie LAVANCHY, Delphine LIUZZO, Joséphine MORI, Patricia PASQUIER, Mariane PERY, Maurice ROBERT, Corinne VALETTE, Éric WATTIER.

Étaient excusés : Fabrice GYSELINCK, Nathalie COUDURIER (pouvoir donné à Mariane PERY), Nadège RICCI (pouvoir donné à Corinne VALETTE).

Technicien présent : Clémence CAILLEUX.

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Validation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.
- 3- Rapport des décisions prises en application des articles R. 123-21 et R.123-22 du code de l'action sociale et des familles.
- 4- Définition du tarif pour la participation à la randonnée au profit d'octobre rose.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2024

Mme PERY demande aux membres s'ils ont pu prendre connaissance du procès-verbal du dernier conseil d'administration, envoyé par mail le 29/08/2024, et s'ils souhaitent revenir sur certains points.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 est validé à l'unanimité (15 voix).

3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES R.123-21 ET R.123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

Mme PERY présente la décision prise, conformément à la délégation de pouvoir du conseil d'administration suite à la délibération du CA du CCAS n°06.20 du 21 septembre 2020 :

DEC2024_03 du 06 juin 2024 : Signature d'un contrat de prestation de service pour la sortie des aînés du 12 juin 2024, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Theyez.

Mme PERY précise que le montant de la prestation était de **21 594 euros TTC**.

M. WATTIER souhaite savoir si ce contrat engage le CCAS sur plusieurs années.

Mme PERY répond par la négative, il était exclusivement pour cette sortie..

M. GAYET souhaite savoir si le montant est similaire à la sortie des aînés 2023.

Mme PERY précise qu'il y a une faible augmentation.

Mme COCHET rappelle qu'il avait été évoqué de proposer la prochaine sortie des aînés en Italie.

Mme PERY indique que plusieurs idées sont étudiées.

DÉLIBÉRATIONS

4. DEFINITION DU TARIF POUR LA PARTICIPATION A LA RANDONNEE AU PROFIT D'OCTOBRE ROSE.

Mme PERY propose d'organiser une randonnée pédestre et de reverser les recettes de cette journée au Comité Féminin du Dépistage du Cancer du Sein des 2 Savoie.

Pour chaque ticket acheté, un tee-shirt sera offert.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (15 voix), décide

➡ de fixer le tarif des tickets pour participer à la randonnée d'Octobre rose à **10€**.

Questions diverses

Plan canicule :

Mme PERY rappelle que chaque année le CCAS intervient dans le cadre du plan canicule. Il appelle les personnes recensées au CCAS, apporte de l'eau aux personnes âgées.

Mme PERY remercie vivement M. WATTIER qui s'est rendu disponible pour cette tâche, ainsi que M. MOUILLE Joël.

M. ROBERT souhaite savoir quelles personnes âgées sont appelées.

Mme PERY précise que le Conseil Départemental transmet la liste des personnes âgées ou en situation de handicap bénéficiant d'une aide de leur service. Une communication est également faite par la Commune proposant aux Thylons de s'inscrire au CCAS s'ils souhaitent être appelés. Cette année, environ 120 personnes ont été contactées.

M. WATTIER demande si le plan canicule est déclenché par le Prefet.

Mme PERY répond par l'affirmative et rajoute que Météo France indique lorsque le risque de canicule est présent.

Magazine municipal :

Mme PERY souhaite mettre en avant les membres et les missions du Conseil d'Administration du CCAS lors du prochain magazine municipal.

Une photo de groupe sera prise après cette réunion.

M. WATTIER approuve cette idée, notamment pour la distribution des colis des aînés car les seniors n'ont pas connaissance de l'existence du CCAS.

Semaine bleue :

Mme PERY présente le programme de la Semaine Bleure 2024.

Mme COCHET demande si un thé dansant aura lieu comme les années précédentes.

Mme PERY rappelle les travaux réalisés au Forum des Lacs, par conséquent il n'y aura pas de thé dansant cette année.

Mme COCHET propose d'organiser le thé dansant dans la salle du bas.

Mme PERY et Mme BETEMPS indiquent que la salle ne serait pas adaptée.

Mme PERY rappelle que chaque année les bénéfices du thé dansant sont reversés au Comité Féminin du Dépistage du Cancer du Sein des 2 Savoie. Le thé dansant ne pouvant avoir lieu, une randonnée pédestre remplacera cet évènement. Une initiation au pickleball organisée par le Tennis Club de Theyez aura également lieu.

M. WATTIER souhaite savoir s'il s'agira d'une randonnée locale.

Mme PERY propose par exemple le tour du lac de Thyez. Il sera demandé à l'un des groupe de marche présent sur Thyez d'ouvrir la marche. Un accueil café sera installé avec peut-être une vente de rubans et t-shirts.

M. GAYET demande s'il serait possible d'organiser une pré-inscription pour éviter un trop gros flux le jour même.

De façon générale les membres du CCAS sont favorables à cette idée.

Mme PERY précise que le programme de la journée sera envoyé, les membres devront confirmer leur disponibilité ou non.

Mme COCHET propose de vendre le même jour des décorations comme cela est fait lors du Téléthon.

Mme PERY indique que cela ne sera pas possible car déjà proposé au moment du Téléthon.

Mme VALETTE rappelle que des t-shirt avaient été achetés lors de la précédente manifestation octobre Rose, elle demande s'il faudra en racheter.

Mme PERY indique que les t-shirts restants seront vendus lors de l'évènement. Il est rappelé que chaque année une commune de la 2ccam est désignée pour accueillir un évènement pour Octobre rose. La journée organisée par le CCAS ne se substitue pas à cette règle.

M. WATTIER se propose pour participer à l'organisation de cette randonnée.

M. ROBERT souhaite savoir où aura lieu la conférence prévue dans le cadre de la Semaine Bleue.

Mme PERY précise qu'elle aura lieu à l'amphithéâtre en fin d'après-midi. Le flyer présentant le programme sera transmis aux membres lorsqu'il sera finalisé.

M. WATTIER questionne Mme PERY sur la livraison des colis des aînés.

Mme PERY indique qu'ils seront livrés au garage attendant au gymnase de l'école des Charmilles, le 27 novembre.

M. GAYET propose de diminuer le nombre de colis sans viande, par rapport à l'année passée, car peu avaient été distribués.

Mme PERY rappelle que les participants aux repas des aînés 2024 ne pourront recevoir de colis, ce qui représente environ 300 colis en moins. Une communication sera faite pour prévenir les séniors.

Mme COCHET souhaite savoir si le repas des aînés aura bien lieu et si un orchestre a déjà été choisi.

Mme PERY répond par l'affirmative concernant l'organisation du repas, en revanche il n'y a pour le moment pas de musiciens.

Mme COCHET s'interroge sur les éventuels retards de travaux du forum des lacs.

Mme PERY indique ne pas avoir d'information à ce sujet, pour le moment, mais que tout devrait se passer comme prévu.

Mme LAVANCHY s'interroge sur l'absence d'information sur la rentrée scolaire à Theyez comme cela est fait habituellement.

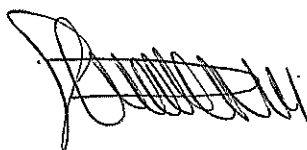
Mme BETEMPS précise qu'elle avait communiqué concernant la fin des travaux ainsi que du maintien de la rentrée scolaire, la suite sera réalisée par l'agent responsable du service communication.

Mme PERY demande aux membres s'ils ont eu des retours ou des commentaires au sujet de la sortie des aînés du 12 juin 2024.

Les membres du CCAS indiquent n'avoir eu que des retours positifs.

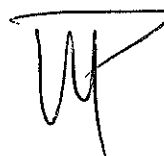
La séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,



Mme HEMISSI Kaouther

La Vice-Présidente,



Mme PERY Mariane